

II PROGRAMME DE L'UNESCO EN 1949.

Le programme d'activité dans le domaine de l'éducation, de la science et de la culture, adopté à la troisième session de la Conférence générale de l'UNESCO, s'en tient en général aux grandes lignes du programme approuvé à la deuxième session tenue à Mexico. Naturellement, l'adoption d'une soixantaine de propositions émanant des Etats membres et approuvées par la Conférence générale a nécessité certaines modifications. Plusieurs des propositions, cependant, visaient à préciser les consignes déjà données, à assurer une plus étroite collaboration avec d'autres institutions spécialisées ou à contenir l'activité de l'Organisation. La Conférence générale, malgré de nombreuses propositions nouvelles tendant à attribuer au Directeur général un rôle positif, a limité ses fonctions pour l'année 1949 surtout à l'étude des nouveaux projets pour en faire rapport. De l'avis de la délégation canadienne, la réunion a adopté un programme pratique.

Le programme de l'UNESCO pour 1949, qui figure à l'Annexe II, comporte sept chapitres: reconstruction, éducation, sciences naturelles, sciences sociales, humanités, activité culturelle, diffusion de la pensée. Voici maintenant le résumé du travail de la Conférence générale de Beyrouth dans ces domaines:

Reconstruction

De l'avis général des délégués réunis à Beyrouth, c'est l'oeuvre de reconstruction de l'UNESCO, en matière d'éducation, de science et de culture et en faveur des pays dévastés par la guerre qui a obtenu le plus de succès. La troisième session a approuvé, sauf quelques modifications, le chapitre pertinent du programme provisoire de 1949, envisageant la poursuite de l'oeuvre entreprise au cours des deux premières sessions.

Le programme de reconstruction a, naturellement, subi quelques suppressions et additions. A cet égard, le Royaume-Uni a formulé une proposition très importante, portant que dorénavant l'UNESCO devrait graduellement s'intéresser moins à la reconstruction des pays dévastés et plus à des réalisations pratiques dans le domaine de l'éducation, des sciences et de la culture. C'était là, de l'avis de la délégation canadienne, une proposition logique puisque les besoins de reconstruction des pays ravagés par la guerre allaient diminuant. La Conférence générale a aussi chargé le Directeur général de publier un rapport des oeuvres accomplies par l'organisation en matière de reconstruction.

La Conférence s'est aussi penchée sur les besoins des réfugiés chassés de leur foyer par suite des opérations militaires au moyen Orient. Sur la proposition de la délégation australienne, on a chargé le Directeur général, de concert avec les Nations Unies et les institutions spécialisées, d'effectuer un relevé immédiat des besoins des réfugiés en matière d'éducation et de culture, d'encourager les organisations donatrices, d'aider à répondre à ces besoins et d'étendre la portée du programme de secours d'urgence de l'UNESCO de manière à y faire entrer des secours d'ordre éducatif et culturel aux réfugiés en question.

La Conférence générale a approuvé deux autres nouvelles propositions. La première, inspirée par la Belgique et le Royaume-Uni, portait que les Etats-membres invitent leurs institutions d'enseignement à fournir de l'emploi aux